

## MAIRIE DE GUESNAIN (NORD)

## ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT SUR LA PLACE ROGER SALENGRO

Arrêté de Police N°53/2018 du 09 JUILLET 2018 Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation d'une journée F'AMIS par la Maison Pour Tous de Guesnain **le jeudi 19 juillet 2018.** 

## ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement sera interdit le jeudi 19 juillet 2018 de 8h00 à 17h00 sur la place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif des organisateurs.

ARTICLE 2

Les services municipaux sont chargés de la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3

Monsieur le Responsable des Services Techniques Monsieur le Directeur de la Maison pour Tous Madame la Directrice Générale des services Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de la ville de SIN-LE-NOBLE sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 09 juillet 2018

Pour le Maire empêchée, L'Adjointe déléguée

C. Amadeï

